



**MISSION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS
DES NATIONS UNIES
À NEW YORK**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**17ÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

**INTERVENTION DE M. NICOLAS DE RIVIÈRE
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
=VÉRIFIER AU PRONONCÉ=**

New York, le 12 juin 2024

Merci Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La France se réjouit de prendre part à cette Conférence des États parties. Le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap est un devoir pour nous tous. Nous devons faire en sorte que ces personnes soient vraiment écoutées, accompagnées, et participent pleinement à nos sociétés. La Convention relative aux droits des personnes handicapées guide toutes nos politiques publiques du handicap en France et reste notre boussole.

Nous veillons à ce que ces droits soient toujours respectés, y compris et surtout durant les situations de crise.

1. Ces situations exacerbent en effet les vulnérabilités et aggravent les inégalités.

Nous savons que lors des crises humanitaires, les personnes en situation de handicap sont les premières touchées. Conformément à son engagement historique, la France continuera de prendre en compte leurs besoins spécifiques dans les crises humanitaires. Cela a été réaffirmé lors du lancement de notre nouvelle stratégie humanitaire 2023-2027.

Notre objectif est d'assurer l'effectivité des droits des personnes à avoir une vie décente et de qualité. L'accès à l'emploi en est un facteur déterminant.

2. La France fait de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi une priorité.

La politique volontariste menée par la France depuis 2017 nous a permis de réduire le taux de chômage des personnes en situation de handicap de 19% à 12%.

Notre service public de l'emploi est désormais ouvert à tous les demandeurs d'emploi. Et les travailleurs des établissements protégés ont à présent les mêmes droits que tous les autres salariés français : le droit de grève, le droit de se syndiquer, le droit à la prise en charge de leurs frais de santé et des frais de transport.

Mais, **Monsieur le président**, participer à la société, c'est aussi avoir un accès aux loisirs et au sport. Au moment où la France accueille les Jeux olympiques et paralympiques, le sport devient chez nous un moyen concret de construire une société vraiment inclusive. Nous accueillerons 350 000 visiteurs en situation de handicap et nous aurons à cœur de montrer comment les Jeux ont accéléré sur le long terme nos progrès pour l'accessibilité des infrastructures et des transports.

3. Pour participer pleinement à la vie en société, à l'emploi et aux loisirs, il est important de s'appuyer enfin sur les innovations technologiques.

La promotion de ces innovations et leur accessibilité à l'échelle internationale est importante et relève de notre responsabilité. Au salon Via Tech, qui s'est tenu le mois dernier en France, nous avons vu des innovations qui permettent de gagner en autonomie dans la vie de tous les jours. La France soutient les entreprises qui se mobilisent en ce sens.

Je vous remercie, et vous attends nombreux aux Jeux paralympiques qui débutent le 28 août.

Je vous remercie./.